Petites Effiches



Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

409e année - 20 mai 2020 - **nº 101** - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ **Éclairage**Delphine Bauer

Affaire Helvet Immo: les prêts toxiques qui ont broyé des vies

Page 8

■ Le rendez-vous du patrimoine Frédérique Perrotin

Ciblage des contrôles fiscaux et datamining

DOCTRINE

Page 12

■ **Droit pénal** Laura Viaut

Le scientisme dans la recherche des preuves

JURISPRUDENCE

Page 16

■ Procédure civile

David Noguéro

Sanction du défaut d'assistance en curatelle et titulaire du droit d'agir (Cass. 1^{re} civ., 6 nov. 2019 et Cass. 1^{re} civ., 6 nov. 2019)

CULTURE

Page 20

■ Bibliophilie
Bertrand Galimard Flavigny
Les mémoires d'un bibliophile

ACTUALITÉ **(°** Éclairage

Affaire Helvet Immo: les prêts toxiques qui ont broyé des vies 153y7

Delphine BAUER

Le 26 février dernier, devant un parterre de parties civiles exultantes, le tribunal correctionnel de Paris condamnait lourdement la BNP pour pratique commerciale trompeuse. L'affaire Helvet Immo – des prêts libellés en francs suisses et remboursés en euros, présentés comme stables alors qu'ils étaient à taux variable – a fait des milliers de victimes entre 2008 et 2009 : le procès a réuni 2 300 parties civiles. Autant de vies détruites, brisées, broyées, à cause d'un prêt qui n'en finissait pas d'engraisser, au lieu de diminuer au fur et à mesure des mensualités remboursées. Face à cette équation insolvable, la BNP a affirmé que les explications données aux clients étaient claires et permettaient de comprendre les mécanismes sous-tendant les prêts... Elle a interjeté appel de la décision. Pour autant, du côté des parties civiles, cette première décision constitue un soulagement : elle reconnaît leur statut de victimes. En attendant l'issue ultime de ce véritable feuilleton judiciaire, le système bancaire reçoit là un signal fort : l'impunité relative aux prêts toxiques n'est plus de mise.

Christian Nivault, agriculteur à la retraite à Montmorillon, près de Poitiers, le dit tout de go : « Ces gens-là », il ne les a pas sentis! Quelque chose dans leur attitude, un je-ne-sais-quoi qu'il a du mal à définir, mais qui avait comme alerté son sixième sens.

« Ces gens-là », ce sont les commerciaux qui se sont présentés à son domicile, un jour de début 2009, pour lui présenter à lui et à sa femme, laborantine, des « produits financiers ». C'est vrai, cela tombe bien. À l'époque, le couple cherche à défiscaliser car aucun de leurs enfants ne souhaite reprendre l'exploitation familiale. Investir, ça serait une bonne chose. Le couple hésite. Les commerciaux « reviennent à la charge », avec tout un projet de finance, en apparence bien ficelé, du sur-mesure tentant. Alors même si la confiance ne s'instaure pas d'emblée avec les promoteurs de ces produits immobiliers, Christian Nivault finit par se laisser convaincre.

Suite en p. 3

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com



annonces-pa@lextenso.fr Grande Arche de La Défense 1, parvis de La Défense – 92044 Paris - La Défense Tél. : 01 42 61 56 14 0 1



gazettedupalais.com

Accueil client annonces-gp@lextenso.fr 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél. : 01 44 32 01 50 le-quotidien-juridique.com



annonces-qj@lextenso.fr Grande Arche de La Défense 1, parvis de La Défense – 92044 Paris - La Défense Tél. : 01 49 49 06 49



aminnes s_inigre axenso.in Grande Arche de La Défense 1, parvis de La Défense – 92044 Paris - La Défense Tél. : 01 42 34 52 34